



**VILLE DE BIOT**

Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de Grasse  
Canton d'Antibes-Biot  
Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e  
**VILLE DE BIOT**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 juin 2022**

**Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire**  
**15h30 – Séance publique du Conseil Municipal**

**ORDRE DU JOUR**

---

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- 0-01. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2022.
- 0-02. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Compte-rendu des décisions prises par le Maire – Article L. 2122-22 du CGCT.

**Rapporteur : Madame Catherine DUPRE-BALEYTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines, à la Santé publique et à la Défense de la cause animale**

- 1-01. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet – Évolution de carrière.
- 1-02. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet – Évolution de service.
- 1-03. RESSOURCES HUMAINES – Demande d'adhésion à l'offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail, le suivi santé et bien-être au travail et l'offre complémentaire en santé et sécurité au travail proposée par le CDG 06.

**Rapporteur : Jérôme CHIFFLET, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué aux Bâtiments, à la Voirie et aux Réseaux**

- 2-01. SERVICES PUBLICS – Rapport annuel d'activité de l'exercice 2021 – Gaz.

**Rapporteur : Monsieur François PEIGNE, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué aux Finances et à la Commande Publique**

- 3-01. FINANCES – Budget Ville – Actualisation pour 2023 des tarifs de la taxe de séjour.

**Rapporteur : Madame Sylvie SANTAGATA, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée Aux Affaires civiles et funéraires et la Sécurité des établissements recevant du public**

- 4-01. SERVICES PUBLICS – Rapport annuel d'activité de l'exercice 2021 – Service funéraire municipal.

**Rapporteur : Madame Nicole PRADELLI, Conseillère Municipale, déléguée aux Affaires sociales et aux Solidarités**

- 5-01. CCAS – INFORMATION – Signature de la convention « Mon voisin 06 a du cœur » entre le Département des Alpes-Maritimes et le CCAS de Biot.
- 5-02. SOLIDARITÉS – Bénéficiaires du dispositif de « protection temporaire » – Prise en charge des frais périscolaires par le CCAS et tarification au prix plancher pour les activités extrascolaires.

**Rapporteur : Monsieur Christian LATY, Conseiller Municipal, délégué aux Affaires juridiques et foncières**

- 6-01. FONCIER – Acquisition des parcelles cadastrées AI n° 111 et 112 – Régularisation de l'emprise de la route des Clausonnes.
- 6-02. FONCIER – Acquisition du local commercial sis 6 rue Saint-Sébastien, parcelle cadastrée section BK n° 52 et du terrain attenant cadastré section BL n° 93.

**Rapporteur : Madame Claire BAES, Conseillère Municipale, déléguée au Tourisme et aux Métiers d'art**

- 7-01. SERVICES PUBLICS – Rapport annuel d'activité de l'exercice 2021 – Office de Tourisme.
- 7-02. MÉTIERS D'ART – « Biot International Glass Festival » – Tarifs de mise à disposition de stands – Exposition vente – couverte & extérieure.

**Rapporteur : Monsieur Joël PRADELLI, Conseiller Municipal, délégué aux Risques naturels et à l'Opération façades**

- 8-01. OPÉRATION FAÇADES – Versement d'une subvention – Immeuble situé 1 chemin Neuf, parcelle cadastrée section BI n° 83.
- 8-02. OPÉRATION FAÇADES – Versement d'une subvention – Immeuble situé 1 calade des Migraniers, parcelle cadastrée section BK n° 208.

**Rapporteur : Monsieur Éric AUSSIBAL, Conseiller Municipal, délégué à la Qualité du service public**

- 9-01. SERVICES PUBLICS – Modification du règlement intérieur du GUPIL.

**Rapporteur : Madame Isabelle LETERRIER, Conseillère Municipale, déléguée à l'Agriculture, l'Arboriculture et à la Restauration collective communale**

- 10-01. RESTAURATION COLLECTIVE – Engagement pour une alimentation saine et qualitative – Augmentation de la part des produits durables, certifiés et labellisés.

**Rapporteur : Madame Laura PAVAN, Conseillère Municipale, déléguée à la Jeunesse et aux Transports**

- 11-01. MOBILITÉ – Redevance relative à l'activité de vélos en libre-service nécessitant une occupation du domaine public.
- 11-02. MOBILITÉ – Acquisition de vélos à assistance électrique et des équipements associés – Constitution d'un groupement de commande avec la CASA.

Biot, le 21 juin 2022



Le Maire,  
Jean-Pierre DERMIT  
Conseiller Départemental  
Vice-président de la CASA